



Rapport de tournée

2024



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec

Table des matières

Faits saillants	3
Mot de la présidente	5
Contexte	6
01 Développement professionnel	7
02 Pratique professionnelle	8
03 Impact et engagement sociétal	10
Conclusion	12

Faits saillants

À propos des rencontres

Plus de **30**
RENCONTRES
TENUES

5/5
RÉGIONS
ÉLECTORALES

8
VILLES

2
VISIOCONFÉRENCES
(lancement et clôture)

14
ÉTABLISSEMENTS
DU RÉSEAU
DE LA SANTÉ

8
RENCONTRES
À L'EXTÉRIEUR
DU RÉSEAU

3
UNIVERSITÉS

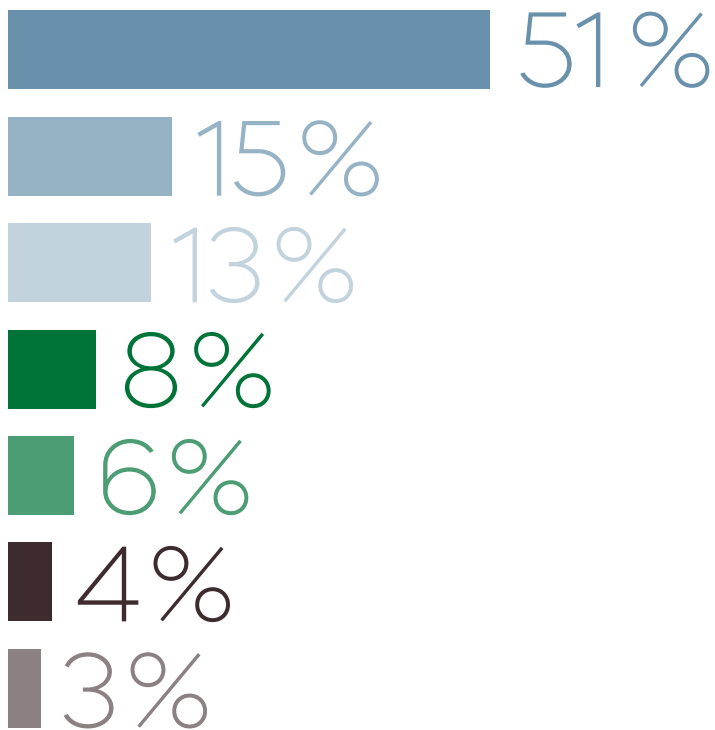
3
PARTENAIRES

1
RENCONTRE
avec **22**
CENTRES DE SANTÉ
DES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES

Faits saillants

À propos des personnes rencontrées

Secteur d'activité principal des personnes rencontrées



- Clinique
- Enseignement/Recherche
- Santé publique
- Communication
- Autre
- Agroalimentaire/Biopharmaceutique
- Gestion des services d'alimentation

Présences par région électorale*

Région	Nbre
1 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Saguenay-Lac-Saint-Jean/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec	12
2 Mauricie/Estrie/Montérégie/Centre-du-Québec	83
3 Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches	158
4 Montréal/Laval	179
5 Outaouais/Lanaudière/Laurentides	36
Autres	
Communautés autochtones	22
Visioconférence de clôture	47
Nombre de diététistes-nutritionnistes rencontrés	537

*Ce nombre est approximatif, car plusieurs personnes pouvaient se connecter à distance dans une même salle.



Mot de la présidente

Des échanges riches et constructifs avec les membres

Ce printemps, j'ai eu l'honneur de mener une grande tournée provinciale pour rencontrer les diététistes-nutritionnistes qui exercent dans tous les secteurs et milieux de pratique. À l'approche de la planification stratégique 2025-2028, cette vaste consultation avait pour but de recueillir vos perspectives, vos préoccupations et vos idées sur les enjeux actuels et futurs de notre profession.

Cette grande conversation a permis de brosser un portrait réaliste de la situation actuelle. Si certaines préoccupations présentent une homogénéité, nous avons constaté une diversité enrichissante des perspectives quant aux défis à relever. Les échanges, marqués par la transparence et l'authenticité, nous ont permis de déterminer clairement les besoins et les attentes de nos membres.

J'ai bien entendu vos préoccupations. Les diététistes-nutritionnistes font face à des défis de plus en plus pressants : des conditions de travail difficiles, une pénurie de main-d'œuvre, des difficultés à attirer du personnel en région et dans des secteurs autres que celui clinique. En nutrition clinique, les cas cliniques s'alourdissent, tant dans le réseau public, où la rareté des diététistes-nutritionnistes se fait cruellement sentir, que dans le secteur privé qui pâtit d'un manque de communication fluide avec les équipes soignantes. Ces réalités compliquent l'accès de la population québécoise aux soins ou aux services nutritionnels, une situation qui mérite toute notre attention.

L'Ordre s'engage fermement à poursuivre le développement de la profession et à orienter nos actions en tenant compte de vos constats. Les faits saillants de cette tournée, présentés dans ce rapport, baseront notre prochaine planification stratégique.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ces échanges, celles qui ont contribué bénévolement à l'organisation des événements ainsi que l'équipe de l'Ordre. Votre engagement, votre franchise et votre ouverture, même sur des sujets délicats, ont grandement enrichi nos discussions. Ensemble, continuons à bâtir une profession forte, où les diététistes-nutritionnistes sont des piliers incontournables de la société québécoise. En mettant leur expertise au service des Québécoises et Québécois, les diététistes-nutritionnistes assurent un accès à des soins et à des services nutritionnels de qualité et la possibilité de vivre dans un environnement alimentaire sain et durable.

Joëlle Emond, Dt.P.
Présidente de l'Ordre des diététistes-
nutritionnistes du Québec

Contexte

Avec la planification stratégique 2025-2028 qui s’amorcera à l’automne, la présidente de l’Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, Joëlle Emond, a entrepris une tournée provinciale pour rencontrer les membres qui exercent dans les divers secteurs et milieux de pratique. Cette démarche s’inscrit dans une tradition courante au sein des ordres professionnels : les présidences effectuent des consultations pour mieux comprendre les enjeux qui touchent leurs membres et veiller à ce que les orientations futures répondent aux besoins réels de la profession.

L’objectif ultime est d’assurer la réalisation de la mission principale de l’Ordre : **protéger le public en garantissant la qualité des services en nutrition.**

Entre avril et juin 2024, cette tournée a permis d’organiser 30 rencontres présentielle et virtuelles réunissant plus de 530 diététistes-nutritionnistes exerçant dans le réseau de la santé, en pratique privée, au sein d’organismes, au gouvernement, dans les facultés de nutrition des universités de Montréal, Laval et McGill, ainsi que dans les communautés autochtones. L’Ordre a veillé à accepter toutes les demandes de rencontre afin d’obtenir une vision globale et nuancée de la situation.

Ce rapport offre une vue d’ensemble de cette consultation, expose les principales préoccupations et regroupe les enjeux sous trois grands thèmes :

01 LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

02 LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

03 L’IMPACT ET L’ENGAGEMENT SOCIAL

Ces éléments contribueront à orienter la planification stratégique, un exercice dont le but est de renforcer la protection du public, notamment en soutenant les diététistes-nutritionnistes dans leur travail.

Remerciements

Un grand merci aux personnes qui ont aidé à organiser les rencontres dans les établissements de santé et les universités : Catherine Bédard, Élise Boyer, Anne-Sophie Brazeau, Pascale Coggins, Marie Hélène Cyr, Miriame Dion Brodeur, Marie-Élaine Giroux, Élise Jalbert Arsenault, Amélie Lacroix, Mélissa Lagacé, Mélanie Laroche, Simone Lemieux, Valérie Marcil, Tina Maria Mezzacappa, Thanh Va Nguyen, Isabelle Poirier, Sylvie Poulin, Josiane Tremblay, Karen Turcotte et Mélanie Vachon.

Développement professionnel



Formation initiale et des cycles supérieurs

L'Ordre a constaté la coexistence de deux réalités contraires : des universités qui peinent à trouver des places de stage et des établissements de santé, spécialement ceux en région, qui ont de la difficulté à combler les places disponibles. Dans les centres urbains, les diététistes-nutritionnistes ont rapporté qu'il était de plus en plus difficile d'accueillir des stagiaires en raison de la surcharge de travail, de la complexification des cas cliniques et du manque de personnel. Les stages sont une composante essentielle de la formation, car ils donnent à la communauté étudiante une expérience pratique et une meilleure compréhension des réalités du terrain. Or, plusieurs souhaitent un meilleur arrimage entre les besoins des universités et ceux des milieux de travail.

À chaque rencontre s'est imposé l'enjeu crucial d'intégrer la formation sur les activités autorisées aux normes des compétences professionnelles et à la formation initiale. Pour les diététistes-nutritionnistes qui ont participé aux discussions, cette intégration est essentielle si l'on veut optimiser la contribution des stagiaires en nutrition clinique et garantir l'accessibilité et l'efficacité des soins, et ce, dès l'embauche des recrues. Ainsi, dès le début de leur carrière, les diététistes-nutritionnistes s'assurent de posséder l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Ce souhait est formulé autant par les universités, soucieuses d'offrir une formation complète à leurs cohortes étudiantes, que par les diététistes-nutritionnistes qui supervisent les stagiaires. L'inclusion de ces compétences supplémentaires au cursus universitaire représente toutefois un défi pour les universités qui peinent déjà à couvrir l'ensemble des normes de compétences dans les limites imposées par le baccalauréat.

Par ailleurs, afin de combler l'écart entre les compétences acquises au terme du programme de formation actuel et les compétences dorénavant attendues du réseau de la santé dès l'entrée dans la profession, tout le monde s'entend pour maintenir les démarches de rehaussement de la formation initiale vers le continuum baccalauréat-maîtrise. La profession s'est complexifiée, s'est élargie, les cas cliniques se sont alourdis, et il est désormais difficile, voire impossible, d'approfondir les compétences nécessaires à la fluidité des soins dans le programme de baccalauréat.

De plus, devant la diversité et la complexité des secteurs d'activité des diététistes nutritionnistes, plusieurs encouragent la création de diplômes de deuxième cycle plus spécifiques, par secteur d'activité ou par conditions médicales par exemple. Cela permettrait aux étudiantes et étudiants en nutrition de développer une expertise dans des domaines spécifiques et de répondre aux besoins diversifiés du marché du travail.

Enfin, les membres suggèrent de considérer la création d'un certificat de spécialisation, tel que défini par le Code des professions, pour un secteur d'activité donné, comme la nutrition clinique, la nutrition en santé publique, la gestion des services d'alimentation, ou encore la nutrition en industries agroalimentaire et biopharmaceutique. Ce certificat permettrait une reconnaissance supplémentaire des compétences spécialisées et renforcerait la crédibilité des diététistes-nutritionnistes dans ces domaines.

Formation continue

Les personnes rencontrées s'accordent sur l'importance de la formation continue dans une profession en constante évolution. Toutefois, de l'avis de plusieurs membres, une bonification de l'offre de formation est essentielle. D'une part, les diététistes-nutritionnistes réclament plus de formations pour les secteurs d'activité autres que la nutrition clinique et, d'autre part, des formations de niveau plus avancé portant, entre autres, sur le traitement nutritionnel de certaines pathologies, les activités autorisées, l'EDI, la vulgarisation scientifique et l'utilisation des données probantes.

Pratique professionnelle

Techniciennes et techniciens en diététique

Un autre dossier central abordé lors des échanges est la collaboration avec les techniciennes et techniciens en diététique. Peu importe leur secteur d'activité, les personnes rencontrées au cours de la tournée conviennent qu'accentuer cette collaboration permet aux diététistes-nutritionnistes de se concentrer sur les tâches complexes qui requièrent et valorisent leur expertise. Cela permet ultimement d'offrir des services de meilleure qualité au public. Toutefois, les membres ont fait état de certaines de préoccupations à cet égard, dont notamment le maintien d'un nombre suffisant de techniciennes ou techniciens en diététique dans les services d'alimentation ainsi qu'en industries agroalimentaire et biopharmaceutique. Cela est d'autant plus vrai alors que les programmes de formations techniques en diététique sont de moins en moins populaires.

Par ailleurs, les diététistes-nutritionnistes ont souligné en grand nombre la pertinence du guide dédié à la collaboration entre les techniciennes et techniciens en diététique et les diététistes-nutritionnistes en nutrition clinique. L'Ordre se réjouit de constater que l'outil répond à un besoin réel des membres.

Activités autorisées

D'après les témoignages recueillis lors de la tournée, les diététistes-nutritionnistes exerçant dans des milieux où les activités autorisées sont déjà déployées (notamment dans les établissements qui exigent l'obtention du droit de prescrire) rapportent que la qualité de l'offre de soins et services nutritionnels s'en trouve bonifiée et que la fluidité des trajectoires de soins est améliorée. Toutefois, le déploiement des activités autorisées s'effectue selon une géométrie variable. Les membres ont soulevé plusieurs barrières : le manque de soutien des hautes instances et des gestionnaires, le manque de connaissances du personnel professionnel, le manque des ressources destinées aux diététistes-nutritionnistes et

les contraintes logistiques (comme la difficulté à identifier une personne responsable des valeurs de laboratoires critiques et des logiciels). En outre, plusieurs déplorent le manque d'accompagnement après l'obtention de l'autorisation par l'ODNQ. Les échanges ont également révélé un besoin de mentorat et de formations plus avancées sur le sujet.

Malgré ces préoccupations, toutes les personnes rencontrées accueillent favorablement l'élargissement des pratiques professionnelles et sont unanimes quant à la nécessité de poursuivre dans cette voie pour améliorer la qualité des soins et services offerts au public. D'autres besoins ont été exprimés en vue de bonifier cette offre, notamment la prescription de la naso-endoscopie et de la vidéofluoroscopie, de chélateurs de phosphate, d'enzymes pancréatiques dans d'autres contextes que le maintien de l'intégrité du tube d'alimentation et l'insertion du tube d'alimentation. Les membres souhaitent que l'Ordre communique clairement à l'ensemble des parties prenantes, dont ses membres, la valeur ajoutée d'effectuer ces activités autorisées et les autres besoins d'élargissement de la profession.

Mise en avant de l'expertise nichée

L'accès à l'expertise spécialisée des pairs pour mieux servir la population est un enjeu fréquemment souligné par les membres. Les diététistes-nutritionnistes trouvent parfois difficile de confier un cas précis en nutrition clinique à une personne membre de l'Ordre disposant des compétences nécessaires pour une prise en charge optimale. Aussi, les membres ont insisté sur l'importance de créer un répertoire d'experts selon leur domaine de pratique, afin de répondre plus efficacement à des besoins spécifiques. Les personnes présentes lors de la tournée ont également exprimé le besoin de renforcer le soutien par les pairs, notamment par l'entremise d'initiatives comme le mentorat et les formations continues.





État d'avancement : retrait de la condition d'ordonnance

La tournée a également été l'occasion pour les membres de l'Ordre de poser leurs questions, notamment sur l'état d'avancement du dossier concernant le retrait de la condition d'ordonnance.

L'Ordre des diététistes-nutritionnistes a soumis une demande de retrait de la condition d'ordonnance mentionnée à l'article 37.1 du Code des professions. Cet article réserve aux diététistes-nutritionnistes certaines activités professionnelles, mais impose une ordonnance individuelle comme condition préalable, limitant ainsi leur portée.

Cette demande a été faite dans le cadre du Projet sur l'élargissement des pratiques professionnelles lancé par Sonia LeBel, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor. Ce projet est lié au Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (Plan santé) qui a été présenté le 29 mars 2022 par le ministre de la Santé, Christian Dubé.

Cette condition se retrouve également aux articles 2 et 7 du *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes en vertu de la Loi médicale*. Elle encadre la détermination du plan de traitement nutritionnel, la prescription de formules nutritives et d'enzymes pancréatiques, l'ajustement de l'insuline et des antidiabétiques ainsi que le retrait du tube d'alimentation. Bien que ces activités aient amélioré l'accessibilité et l'efficacité des soins pour la population québécoise, la condition d'ordonnance constitue un frein, notamment dans un contexte caractérisé par la difficulté d'accès aux médecins et IPS et l'élargissement des pratiques professionnelles.

De plus en plus fréquemment, des personnes sont aiguillées au service de nutrition par des membres d'autres professions de la santé que les médecins ou les infirmières spécialisées. Or, sans une ordonnance médicale, l'accès aux activités autorisées s'avère impossible, ce qui allonge de façon préjudiciable le délai de prise en charge de la patientèle. Le retrait de cette condition permettrait non seulement de fluidifier l'accès aux soins, mais aussi de renforcer la protection du public en offrant à l'Ordre un levier légal supplémentaire pour contrer les pratiques non professionnelles en nutrition, notamment celles visant les personnes atteintes d'affections médicales particulières.

En réponse à cette demande, le gouvernement du Québec a constitué une cellule de travail pour en analyser la faisabilité dès le printemps 2023. Elle est composée de personnes représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Office des professions du Québec, le Collège des médecins du Québec, ainsi que d'autres partenaires du réseau. À l'automne 2023, l'Ordre des diététistes-nutritionnistes a présenté son argumentaire aux différents membres de cette cellule qui ont ensuite entamé une réflexion approfondie sur les risques et les avantages potentiels de cette mesure. Depuis le printemps 2024, le projet fait l'objet d'une analyse juridique par l'Office des professions du Québec. Il n'a toutefois pas été inclus dans le Projet de loi 67 sur l'élargissement des pratiques professionnelles déposé par la ministre LeBel en mai 2024.

Les travaux se poursuivent avec des rencontres de suivi prévues à l'automne. L'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec se réjouit de la collaboration et du dynamisme des membres de la cellule de travail.

Impact et engagement sociétal

Rayonnement

La tournée de la présidente a été l'occasion de discuter de la perception de la profession, un enjeu au cœur des préoccupations des membres. Les diététistes-nutritionnistes ont unanimement mentionné que l'étendue de leur pratique professionnelle demeure méconnue et leurs compétences trop souvent sous-estimées. Plusieurs ont déclaré avoir encore l'impression que les gens les perçoivent comme des « faiseuses et faiseurs de menus » et que leur expertise approfondie en science de la nutrition passe incognito. Bref, il est de constater que les diététistes-nutritionnistes, malgré la complexité de leur profession et leur rôle crucial dans le maintien et le rétablissement de la santé, manquent souvent de valorisation.

Interdisciplinarité

Toutes les personnes rencontrées dans le réseau de la santé s'accordent sur l'importance de l'interdisciplinarité pour mieux servir la population dans leur pratique professionnelle. Cependant, la tournée a confirmé qu'il existe une grande disparité entre les établissements de santé de la compréhension des rôles et responsabilités des diététistes-nutritionnistes, particulièrement en matière de dysphagie. Bien que les relations entre les ordres professionnels soient harmonieuses, la réalité sur le terrain est parfois différente. Si dans certains établissements,

la collaboration interdisciplinaire est bien implantée, il en est tout autrement ailleurs. Plusieurs diététistes-nutritionnistes ont exprimé le besoin de mieux définir les rôles de chaque professionnelle et professionnel, d'harmoniser la nomenclature et de mieux les soutenir en matière de dysphagie.

Sentiment d'appartenance

Nombre de personnes ont exprimé leur inquiétude face aux diététistes-nutritionnistes qui abandonnent leur titre professionnel lorsque leurs fonctions ne nécessitent pas les activités qui leur sont réservées par le Code des professions. Nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet, révélant un manque de sentiment d'appartenance des membres envers l'Ordre. Les membres ont exprimé leur souhait que l'Ordre prenne davantage de mesures pour soutenir les initiatives valorisant la rétention du titre professionnel.

De plus, le besoin d'assurer la présence de l'Ordre dans chacun de ses secteurs d'activité a été formulé. Certaines personnes, qui ne se sentent pas toujours soutenues par l'Ordre, ont souligné l'importance de toujours prendre en compte les six secteurs d'activité principaux et transversaux : nutrition clinique, nutrition en santé publique, gestion des services d'alimentation, nutrition dans l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique, enseignement et recherche et communications.

Rôle sociétal de l'Ordre

Les préoccupations soulevées précédemment par les membres rappellent la nécessité pour l'Ordre de se positionner publiquement davantage sur les enjeux liés à la nutrition et à la profession.

Tout comme agir contre la désinformation propagée par des pseudo-experts, coachs et charlatans, notamment sur les réseaux sociaux, est crucial de l'avis des diététistes-nutritionnistes. La situation est d'autant plus critique qu'en diffusant de fausses informations, ces individus peuvent nuire à la santé et au bien-être du public, en plus de dévaluer la crédibilité des diététistes-nutritionnistes. Les membres de la profession déplorent cette situation, qui contribue à la propagation de mythes sur la nutrition, compromet la sécurité du public, et réclament notamment un meilleur encadrement des influenceuses et influenceurs.





Note importante sur l'organisation des soins dans le réseau public de la santé

Lors de la tournée de la présidente, plusieurs enjeux liés à l'organisation des soins dans les établissements du réseau de la santé ont été soulevés par les membres de l'Ordre, notamment le manque d'harmonisation des outils et des pratiques professionnelles en nutrition, la faiblesse des effectifs en nutrition, le ratio diététistes-nutritionnistes/patients, les interruptions de service en nutrition pour les enfants de 6 à 17 ans, la pénurie de diététistes-nutritionnistes, ainsi que les questions salariales.

Bien que ces préoccupations soient d'une grande importance, notre capacité d'action est limitée. Un ordre professionnel, comme l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, a pour mission principale de protéger le public en régissant l'exercice de la profession et en assurant la compétence de ses membres. Or, l'organisation des soins dans les établissements du réseau de la santé relève des autorités administratives de ces établissements, conformément aux politiques et directives du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'Ordre n'a donc pas le pouvoir d'intervenir directement dans la gestion des soins, la répartition des ressources ou les décisions opérationnelles.

Néanmoins, nous avons bien entendu vos préoccupations. Le fait de comprendre vos réalités nous permet de poser des actions plus pertinentes. Pendant que vous continuez de les faire valoir aux gestionnaires du réseau, l'Ordre continuera d'émettre des recommandations pertinentes visant à bonifier la protection du public et la qualité de la pratique aux instances politiques appropriées. Nous vous encourageons à faire part de vos préoccupations concernant l'organisation des soins aux gestionnaires du réseau.

Conclusion et suite : l'ODNQ déjà en action!

La tournée a confirmé certaines préoccupations et permis de faire le point sur les chantiers de l'Ordre. Surtout, elle a permis de mieux connaître la situation sur le terrain et de se connecter directement avec les membres. La transparence des discussions a facilité une meilleure compréhension des préoccupations des personnes rencontrées et des enjeux exprimés. Les grands thèmes des enjeux des membres exprimés dans ce rapport contribueront à enrichir la prochaine planification stratégique 2025-2028.

Cette tournée a d'ailleurs donné l'occasion de constater que des projets répondant à certaines des préoccupations étaient déjà en cours ou en voie d'être terminés. En voici un aperçu.

Techniciennes et techniciens en diététique

- Publication du guide [La collaboration entre les techniciennes et techniciens en diététique et les diététistes-nutritionnistes en nutrition clinique](#)

Activités autorisées

- Projet d'élargissement des pratiques professionnelles : retrait de la condition d'ordonnance et prescription de la naso-endoscopie ou de la vidéofluoroscopie
- Publication d'articles sur le sujet dans les médias populaires et professionnels

Interdisciplinarité

- Publication du guide [L'état de la science en matière d'approches de traitements visant la perte de poids chez l'adulte](#)
- Publication de la fiche d'information [Pharmacothérapie et obésité : le rôle des diététistes nutritionnistes](#)
- Table de travail avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour mieux collaborer en dysphagie

Rôle sociétal

- Prise de position dans les [médias](#) afin de mieux informer le public sur des enjeux d'actualité en nutrition
- Publication d'un mémoire intitulé [Projet de loi 45 : Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports](#)
- Publication d'un avis conjoint avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens intitulé [Vitamines par intraveineuse : faites preuve de vigilance!](#)
- Publication d'un mémoire conjoint avec l'Association pour la santé publique du Québec, la Fédération des kinésologues du Québec et Option consommateurs intitulé [Les produits, services et moyens amaigrissants : protégeons la santé des femmes.](#)

Enfin, nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciements à chacune des personnes qui ont pris le temps de se déplacer et de partager leurs préoccupations. Le succès de ces échanges démontre clairement que la protection du public est indissociable de l'engagement de nos membres. L'Ordre s'engage à poursuivre activement ce dialogue avec les diététistes-nutritionnistes qui apportent leur perspective précieuse et unique sur la profession. Nous veillerons à ce que leurs points de vue guident nos actions, présentes et futures.